

CONTEXTE

Dans un contexte réglementaire en constante évolution, la gestion des risques professionnels est un enjeu crucial pour les entreprises. Depuis l'instauration du **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** par le décret du 5 novembre 2001, toutes les entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, ont l'obligation de l'élaborer et de le mettre à jour au moins une fois par an, ou lors de toute modification significative des conditions de travail.

Le DUERP constitue un outil central pour prévenir les risques professionnels et protéger la santé et la sécurité de vos salariés. Son élaboration et sa mise à jour impliquent une démarche structurée et collaborative, intégrant à la fois les obligations légales et les réalités opérationnelles de l'entreprise. Cette formation / action vous propose de comprendre la santé sécurité au travail tout en formalisant votre DUERP.

OBJECTIFS

Objectif professionnel

Définir un plan de prévention pragmatique.

Objectifs opérationnels et évaluables

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables de :

- Savoir évaluer les risques psychosociaux
- Formaliser un plan de prévention pragmatique
- Construire des outils de prévention des risques professionnels



Public : Tous professionnels (direction, managers, collaborateurs) souhaitant se conformer à la réglementation liée à l'évaluation des risques professionnels



Pré-requis : Aucun



Indicateurs de résultats : Nouvelle action de formation portée par INAÉ, pas de statistiques disponibles

		
Durée	Dates, lieux et inscription	Nombre de stagiaires
7 heures, soit 1 jour	Voir calendrier	12 maximum



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation inter-entreprise collective : en présentiel dans une salle adaptée à la formation et équipée d'un vidéo-projecteur et d'un tableau blanc ou paper-board.

Cette formation peut aussi être organisée en intra-entreprise : contactez formation@inae-nouvelleaquitaine.org.

- Mise en situation pour la formalisation d'un plan de prévention
- Mise en situation pour la construction d'outils de sensibilisation à la santé-sécurité au travail



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluations formatives tout au long de la formation (exercices et mises en situation/jeux de rôles)
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

Sanction : Remise d'un certificat de réalisation



Intervenant : Eilan conseil cabinet de conseil et de formation spécialisé dans l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et l'IAE depuis plus de 5 ans.



Coûts pédagogiques :

- Tarif adhérent : 470 € nets de taxe par stagiaire
- Tarif non-adhérent : 580 € nets de taxe par stagiaire



Organisme de formation : INAÉ - N° 75 33 10 594 33
N° SIRET : 823 810 106 00018

CONTENU



Jour 1

- Module 1 (1h) : l'évaluation des risques psychosociaux, construction d'un questionnaire adapté aux salariés de l'association
- Module 2 (2h) : formalisation du plan de prévention des risques (actions à mener, responsabilités, calendrier et moyens nécessaires)
- Module 3 (5h) : construction d'outils de prévention des risques professionnels adaptés aux salariés de l'association (diaporama illustré, chasses aux risques, affiches, livrets, ...)